

PERMETTRE
AUX FAMILLES AIDANTES
DE S'AUTORISER
DES TEMPS DE RÉPIT

TOUT EN POURSUIVANT LEURS MISSIONS

HALTE RÉPIT ITINÉRANTE

Nord Ardèche

**ACCUEILLIR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
POUR PERMETTRE AUX FAMILLES DE SOUFFLER**



Les familles aidantes

Elles accompagnent au quotidien des jeunes ou des adultes en situation de handicap mental, de polyhandicap et/ou présentant des troubles du spectre de l'autisme



Un accueil et un encadrement sécurisant

Les aidés profiteront de diverses activités encadrées par des bénévoles professionnels de l'accompagnement de personnes en situation de handicap



Les conditions de participation

- Adhérer à l'association Répit et Partage (15€ par famille)
- 10 € la séance par participant



CONTACTEZ - NOUS



Répit et Partage
36 place de l'Eglise
07 340 Peaugres



06.60.23.76.86
06.14.04.08.30



repit.et.partage@gmail.com



facebook.com/repitetpartage



Programme de la Halte Répét Itinérant de septembre à décembre 2023

1 - LOISIRS CREATIFS

- A DÉFINIR • 14h00 - 16h30 • 3 places dont 1 
- Mer. 27 septembre • Plus de 15 ans
- Mer. 11 octobre • moins de 15 ans
- Mer. 22 novembre • Plus de 15 ans
- Mer. 6 décembre • moins de 15 ans

5 - LOISIRS CREATIFS* & JEUX RÉCRÉATIFS**

- ST CLAIR LES ANNONAY • 13h30 - 16h00 • 6 places dont 2 
- Mer 27* & Ven 29** sept (1*) - de 15 ans (***) - de 15 ans
- Ven. 20 octobre • A partir de 3 ans
- Ven. 10 novembre • A partir de 3 ans
- Ven. 8 décembre • A partir de 3 ans

2 - MÉDIATION EQUESTRE

- FELINES • 9h30 - 12h00 • 3 places dont 1 
- Dim. 24 septembre • moins de 15 ans
- Dim. 29 octobre • Plus de 15 ans
- Dim. 19 novembre • moins de 15 ans
- Dim. 10 décembre • Plus de 15 ans

6 - PATISSERIE/ JEUX - CONTES

- BOULIEU LES ANNONAY • 9h30 - 12h00 • 4 places dont 1 
- Dim. 8 octobre • Plus de 15 ans
- Dim. 26 novembre • moins de 15 ans
- Dim. 17 décembre • Plus de 15 ans

3 - ÉVEIL CORPOREL

- A DÉFINIR • 13h30 - 16h00 • 3 places dont 1 
- Jeu. 28 septembre • Plus de 15 ans
- Jeu. 19 octobre • moins de 15 ans
- Jeu. 16 novembre • Plus de 15 ans
- Jeu. 14 décembre • moins de 15 ans

7 - LECTURE PARTAGÉE - DÉTENTE

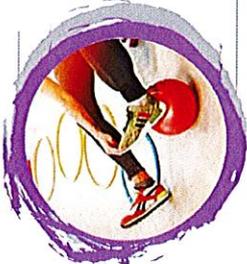
- A DÉFINIR • 9h30 - 12h00 • 3 places dont 1 
- Ven. 15 septembre • Plus de 15 ans
- Ven. 6 ou 27 octobre • moins de 15 ans
- Ven. 17 novembre • Plus de 15 ans
- Ven. 8 décembre • moins de 15 ans

4 - LOISIRS CREATIFS

- PEAGRES • 13h30 - 16h00 • 3 places dont 1 
- Lun. 11 septembre • moins de 15 ans
- Lun. 16 octobre • Plus de 15 ans
- Lun. 13 novembre • moins de 15 ans
- Lun. 04 décembre • Plus de 15 ans

- COURIR À PEAGRES - 11 NOVEMBRE 2023

- Course au profit de l'association
- Activité Haute Répét pour vous permettre de faire la course
- Possible organisation d'une "handi - course partagée"



06.60.23.76.86
06.14.04.08.30



repet.et.partage@gmail.com

facebook.com/repetetpartage

Répét et Partage
36 place de l'Eglise
07 340 Peaugres



A tous les parents, à tous les aidants de personnes en situation de handicap mental, polyhandicap ou ayant des troubles du spectre de l'Autisme.

Êtes-vous aidants ?

Un aidant : C'est une personne qui accompagne son fils, sa fille, son neveu etc... (que l'on nomme l'aidé) de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne. Alors êtes-vous aidants ?!

L'association Répit et Partage destinée à offrir du répit aux aidants, met en place, grâce à l'aide et au soutien de nombreux bénévoles, depuis le mois d'avril 2023 :

La Halte Répit Itinérante.

La Halte Répit Itinérante c'est un lieu d'accueil temporaire, qui se déplace dans différentes villes/ villages, à destination de personnes en situation de handicap mental, de polyhandicap ou ayant des troubles du spectre de l'autisme (les aidés), afin de donner du temps aux aidants.

Un planning d'activités de 6 à 7 demi-journées par mois est proposé chaque mois. Chaque activité sera accompagnée par une équipe de bénévoles de 3 personnes minimum (dont un professionnel du médico-social à minima).

Les activités proposées :

- Activité – éveil corporel
- Ateliers manuels/ arts créatifs,
- Lecture /conte partagé
- Relaxation,
- Cuisine,
- Jeux de société
- Médiation équestre
- ...

Les créneaux proposés :

Activités les matins :

- 9h30 à 10h : Accueil
- 10h à 11h30 : Activité
- 11h30 à 12h00 : Temps calme - départ

Activités les après- midis

- 13h30 (ou 14h) à 14h (ou 14h30) : Accueil
- 15h à 16h30 : Activité
- 16h00 (ou 16h30) à 16h30 (ou 17h00) : Temps calme - départ

Ces horaires permettront à chacun de trouver sa place au sein du groupe, et de démarrer l'activité tous ensemble. Dans cette perspective, les personnes qui arriveront après le début des activités, ne pourront pas participer au groupe, afin de ne pas perturber les repères, ni déstabiliser la cohésion du groupe ; ce qui peut être source d'angoisse pour certaines personnes. Nous vous remercions de votre compréhension à cet égard.

Les groupes proposés :

Le planning propose des accompagnements par groupes d'âges avec une rotation des activités chaque mois, afin que chacun puisse faire connaissance avec les équipes accompagnantes et se familiariser avec les activités proposées.

- Moins de 15 ans
- 15 ans et +

Le nombre de places pour chaque activité est limité à 3, 4, 5 ou 6 personnes (dont 1 personne en situation de polyhandicap chaque fois), afin que notre accompagnement soit de qualité et que la plus grande écoute des besoins de chacun puisse être respectée.



Les modalités d'inscriptions :

Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée ; il pourra arriver que dans un esprit d'équité, soit accordée une priorité à une personne qui n'aurait pas bénéficié de temps d'accompagnements, au regard d'une autre qui en aurait peut-être déjà bénéficié plus souvent. Notre souci étant de respecter un équilibre dans l'aide que nous pourrions apporter à chaque aidant.

Pour pouvoir participer aux activités proposées par la Halte Répit Itinérante il sera demandé aux personnes qui souhaitent s'inscrire, de s'acquitter du montant de la cotisation annuelle auprès de l'association, soit 15 euros par famille.

Le paiement des activités.

À compter de septembre 2023, une participation financière supplémentaire de 10 euros par activité et par personne est demandée.

Le paiement se fera en achetant en amont des tickets auprès de M. LANIEL Fabien (06.60.23.76.86). Vous pourrez nous transmettre votre règlement par courrier (merci de nous donner vos coordonnées postales, téléphoniques et email) ou par virement accompagné d'un email ou d'un appel (Merci de nous demander le RIB de l'association). Les tickets seront valables jusqu'à fin Août 2024.

Les bénévoles de prendront pas de paiement durant les activités.

Pour finaliser votre inscription :

Il ne vous reste plus qu'à :

- Renvoyer votre bulletin d'adhésion à Répit et Partage, 36 place de l'Église, 07340 Peaugres ou le donner en mains propres, accompagné du paiement de votre cotisation (Ordre des chèques : Répit et Partage).
- Remplir la fiche d'accompagnement concernant le bénéficiaire/ l'aidé et nous la renvoyer par courrier ou par email : repit.et.partage@gmail.com
- Consulter le programme proposé et nous informer de votre choix de dates, que nous vous validerons après avoir reçu le paiement des activités.

CONTACTEZ - NOUS



Répit et Partage
36 place de l'Église
07 340 Peaugres



06.60.23.76.86
06.14.04.08.30



repit.et.partage@gmail.com



facebook.com/repitetpartage



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION REPIT ET PARTAGE

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 03/11/22

ARTICLE 1 - AGREMENT DES NOUVEAUX MEMBRES

Tout nouveau membre doit faire une demande motivée, par écrit, auprès du/de la président(e) de l'association qui soumet cette candidature au conseil d'administration de l'association.

Il est agréé par le conseil d'administration statuant à la majorité de tous ses membres et présenté à l'élection lors de l'assemblée générale suivante.

Le conseil d'administration statue lors de chacune de ses réunions sur les demandes d'admission présentées.

Les personnes désirant adhérer doivent remplir annuellement un bulletin d'adhésion, et s'acquitter du montant annuel de leur adhésion.

ARTICLE 2- MONTANT DES ADHESIONS

Le montant de l'adhésion annuelle est fixé à 10 € pour les membres actifs, et à 15€ pour la famille aidante souhaitant bénéficier des activités proposées par l'association.

Cette adhésion est valable pour une année civile et fera l'objet d'un règlement à chaque début d'année.

Le conseil d'administration pourra réviser annuellement ce montant.

Dans tous les cas, la cotisation versée à l'association est définitivement acquise, même cas en cas de démission, d'exclusion, ou de décès d'un membre en cours d'année.

ARTICLE 3- PARTICIPATION AUX ACTIVITES

Les familles aidantes souhaitant participer aux activités proposées par l'association, devront être à jour de leur adhésion, et devront s'acquitter des montants de participation demandés.

ARTICLE 4- COMMUNICATION INTERNE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les informations au sein du conseil d'administration sont transmises par e-mail (convocations aux réunions, ordres du jour, compte- rendus...).

ARTICLE 5 - INDEMNITES DE REMBOURSEMENT

Les membres du conseil d'administration peuvent prétendre au remboursement des frais engagés dans le cadre de leurs fonctions et sur justifications, après accord préalable du/ de la président(e).

Les membres actifs pourront également bénéficier de remboursement de frais, dans le cadre des missions spécifiques qui leur ont été confiées spécialement.

A noter qu'un tarif maximum, de :

- Frais administratifs : (timbres, cartouches encre ...) sur facture justificative et après validation du/ de la président(e)/ trésorier(e)
- Hébergement : 75€ € par nuitée/personne
- Restauration : 20€ par repas/personne
- Déplacements : • 0.40€ par kilomètre parcouru en véhicule individuel (base du kilométrage : itinéraire conseillé par Michelin) et 100% des frais de péage
 - En train équivalent SNCF 2nde classe

Chaque personne concernée aura la possibilité d'abandonner ces demandes de remboursements pour en faire don à l'association en vue de la réduction d'impôt sur le revenu (art. 200 du CGI), pour laquelle il obtiendra un justificatif.

ARTICLE 6 - COMMISSION DE TRAVAIL.

Des commissions de travail peuvent être constituées par décision du conseil d'administration. Pourront y participer des membres actifs ne faisant pas partie du conseil d'administration.

ARTICLE 7- PERMANENCE DES BENEVOLES

Les bénévoles seront joignables par téléphone ou par mail, pour toute question relative à l'activité de l'association.

ARTICLE 8- ACCES ET UTILISATION DE MATERIEL ET DE LOCAUX

L'association peut collaborer avec des partenaires et collectivités, en vue d'une mise à disposition gracieuse de leur matériel et/ou locaux. L'association s'engage à être assurée en conséquence.

ARTICLE 9 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement intérieur pourra être modifié par le conseil d'administration ou par l'assemblée générale ordinaire à la majorité simple des membres.

Règlement intérieur de l'association Répit et Partage,

Adopté par l'assemblée générale du 03/11/22



CONTACTEZ - NOUS



Répit et Partage
36 place de l'Eglise
07 340 Peaugres



06.60.23.76.86
06.14.04.08.30



repit.et.partage@gmail.com



facebook.com/repitetpartage



BULLETIN D'ADHESION

A L'ASSOCIATION REPIT et PARTAGE

Répit et Partage a pour mission d'offrir une solution de Répit pour les familles aidantes en Nord- Ardèche qui accompagnent au quotidien des jeunes ou des adultes en situation de handicap mental, polyhandicap ou ayant des troubles du spectre de l'Autisme et cela afin de leur offrir du temps pour eux.

Vous adhérez à l'association en tant que :

- Membres actifs – Bénévoles : 10 euros** (personnes physiques ou morales souhaitant s'investir dans l'association)
- Familles aidantes : 15 euros** (souhaitant bénéficier des activités proposées par l'association)
- Membres sympathisants** (personnes physiques ou morales dispensées du règlement de l'adhésion annuelle mais pouvant participer occasionnellement à un ou plusieurs temps forts de l'association).

INFORMATIONS CONCERNANT LE BENEVOLE OU LA FAMILLE ADHERANTE

Nom : Prénom : Sexe :
Né(e) le :/...../..... A : Nationalité :
Téléphone : Email :
Adresse :
Profession :

Je suis famille aidante, je complète les informations ci- dessous :

- Je suis en couple Je suis séparé / divorcé. J'ai enfants à charge. Remplir le tableau ci- dessous

NOM	PRENOM	DATE de NAISSANCE	En situation de handicap oui/non

J'adhère à l'Association REPIT et PARTAGE et verse une cotisation pour l'année 2023 de €

- en espèces par chèque (à l'ordre de Répit et Partage)

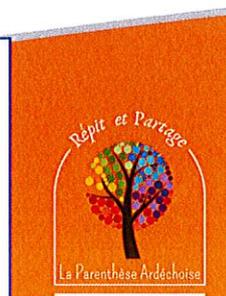
Je souhaite verser à l'association une participation volontaire pour aider l'association

- Oui Non Si oui, pour un montant de €

J'ai pris connaissance du règlement intérieur et je m'engage à le respecter

Le A

Signature :





DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e)autorise l'association Répit et Partage à utiliser l'image de notre famille la reproduire ou la représenter, pour les usages suivants :

- Exposition photographique
- Présentation sur Internet / réseaux sociaux...
- Publication dans la Presse
- Publication dans la plaquette ou supports de communication de l'association

Cette autorisation est valable du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Oui

Non

A, le Signature :

Les informations recueillies dans ce questionnaire sont obligatoires pour l'inscription au sein de l'association. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi dans nos archives.

En vertu de la loi numéro 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'association Répit et Partage, s'engage à ne pas utiliser les informations de l'adhérent à des fins commerciales ou à les céder à des tiers.

L'adhérent dispose par ailleurs d'un droit de regard par rapport à ses informations personnelles.

CONTACTEZ - NOUS



Répit et Partage
36 place de l'Eglise
07 340 Peaugres



06.60.23.76.86
06.14.04.08.30



repit.et.partage@gmail.com



facebook.com/repitetpartage



FICHE D'ACCOMPAGNEMENT

NOM/ PRENOM : NE(E) le :/...../..... A :

ADRESSE :

RESPONSABLES LEGAUX (Nom- Prénom) :

PERSONNES A CONTACTER EN CAS DE PROBLEME et COORDONNEES :

.....  :

.....  :

.....  :

Lieux de vie et lieux fréquentés au quotidien (Entourez la ou les réponse(s) concernée(s)) :

- En famille
 En famille d'accueil
 En Foyer de Vie
 En Foyer d'Hébergement/ appartement
 En Foyer d'Accueil Médicalisé
 En Maison d'Accueil Spécialisée
 En ESAT
 Groupe d'Entraide Mutuelle
 A l'école
 En dispositif Ulis
 En IME
 En DITEP
 Autre : (Préciser :.....)

Observations :

.....



S'ALIMENTER/ S'HYDRATER

- AUTONOME :
 AIDE PARTIELLE :
 AIDE TOTALE :
 ALLERGIES :

TEXTURES DES ALIMENTS ET BOISSONS

- MIXEE
 EAU GELIFIEE
 HACHEE
 EAU GAZEUSE
 NORMALE
 Observations :

MATERIEL SPECIFIQUE (paille, verre à bec...) :

PARTICULARITES :





COMMUNIQUER

COMMUNIQUE VERBALEMENT :

COMMUNIQUE de FACON NON VERBALE

- Pictogrammes/ Photos
 Gestes/ Langage signé
 Autre

COMMUNIQUE PEU :

COMPREND TOUT CE QU'ON LUI DIT :

A BESOIN DE CONSIGNES SIMPLES ET COURTES :

N'EST PAS EN CAPACITE DE FAIRE DES CHOIX :

PARTICULARITES :



ELIMINER

AUTONOME :

BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT :

INCONTINENCE/ ENCOPIESIE PARTIELLE :

INCONTINENCE/ ENCOPIESIE TOTALE :

PARTICULARITES :



SE VETIR/ DEVETIR

AUTONOME :

AIDE PARTIELLE :

AIDE TOTALE :

PARTICULARITES :



SE DEPLACER - S'ORIENTER

AUTONOME dans les DEPLACEMENTS :

BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT dans les DEPLACEMENTS :

APPAREILLAGE :

IDENTIFIE SA GAUCHE ET SA DROITE :

PARTICULARITES :





VIVRE EN GROUPE

- RESPECTE LES AUTRES :
- BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT à l'égard des REGLES SOCIALES :
- PEUT METTRE LES AUTRES EN DANGER :
- INTOLERANCES SOCIALES
 - ne supporte pas le bruit, a besoin d'être installé dos au mur
 - n'apprécie pas le contact physique autre :

PARTICULARITES :



ETRE EN SECURITE

- APTE A EVALUER LE DANGER :
- CAPABLE DE SE PROTEGER :
- RISQUE DE FUGUE :

PARTICULARITES :



MAINTENIR SA TEMPERATURE

- EN CAPACITE D'ADAPTER SA TENUE VESTIMENTAIRE A LA METEO :
- N'EST PAS EN CAPACITE D'ADAPTER SA TENUE VESTIMENTAIRE A LA METEO :

PARTICULARITES :

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES IMPORTANTES :

.....

.....

.....

.....

.....

.....





AUTORISATION EN CAS D'URGENCE

Je soussigné(e)autorise les responsables de l'association Répit et Partage à prendre toute mesure d'urgence, en cas d'accident et sur avis médical, y compris l'hospitalisation éventuelle concernant M. Mme.....

Informations importantes à nous transmettre :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

A, le

Signature :

CONTACTEZ - NOUS



Répit et Partage
36 place de l'Eglise
07 340 Peaugres



06.60.23.76.86
06.14.04.08.30



repit.et.partage@gmail.com



facebook.com/repitetpartage

